

Compte rendu de la réunion plénière de la Commission de suivi de site du bassin de Lacq (CSS) du 19 mai 2021

M. le Préfet rappelle l'ordre du jour.

1. Élection et installation du nouveau président de la CSS
2. Approbation du CR de la dernière réunion plénière du 7 février 2020
3. Conclusions du processus de concertation pour la mise à jour des PPI du bassin de Lacq
4. Présentation du projet industriel porté par la société LIDL à Pardies
5. Présentation du projet industriel porté par la société Alpha Chitin à Lacq
6. Présentation de l'étude de santé Déclarée
7. Questions diverses

1- Election du Président de la commission

Suite à la démission de M. Dubreuil, ancien Président de la CSS, la présente réunion a été présidée par M. le Préfet. L'Etat souhaitant privilégier une gouvernance locale de cet outil de concertation et les conditions sanitaires étant plus propices, l'élection d'un nouveau président est à l'ordre du jour de la présente réunion.

Seul M. Christian Lombart, adjoint au maire de Monein, s'est porté candidat pour cette élection. Préalablement le secrétariat de la CSS a transmis à chaque membre de la CSS les motivations de M. Lombart pour sa candidature au poste de président.

M. le Préfet invite les membres des 5 collèges votants à se diriger à la table de vote. Il est précisé que chaque collège dispose du même nombre de voix, pour un total de 8 400 voix réparties paritairement entre chacun des 5 collèges.

Les membres de la CSS sont au nombre de 67. Le nombre de votants ce 19 mai 2021 est de 37, soit 5 290 voix. Le quorum de 50 % est par conséquent atteint. M. Lombart obtient 5 185 voix, abstentions ou nuls 105 voix.

M. Lombart est par conséquent élu Président de la CSS de Lacq et préside la suite de la réunion.

M. Mauboules, pour le compte de la SEPANSO, procède à la lecture d'une déclaration préliminaire préalable à l'instauration du nouveau président.

2- Approbation du compte rendu de la réunion plénière du 7 février 2020

Le projet de compte rendu diffusé préalablement n'a pas soulevé de remarque. Le compte rendu est adopté et approuvé en l'état et sera mis en ligne sur le site internet de la préfecture¹ avec l'ensemble des documents supports de présentation.

3- Conclusions du processus de concertation pour la mise à jour des PPI du bassin de Lacq (Cf présentation jointe)

Présentation par Mme Capcarrère des conclusions de la consultation du public sur les 3 PPI du bassin de Lacq dont la révision vient d'être approuvée.

M. Cassou exprime le souhait que les alarmes sonores de zone perçues par les riverains soient expliquées.

M. Laurent rappelle qu'une communication récente sur les dispositifs d'alerte de la population a été assurée avec le soutien de la CCLO dans les boîtes aux lettres. Le dernier exercice PPI chez Lubrizol a généré un nombre important d'appels traités par la CCLO. Lors de cet exercice, des bons réflexes ont pu être testés, citant l'exemple d'une surface commerciale de la commune qui a maintenu confinés son personnel comme les clients n'ayant pas reçu l'information de la nature même de l'exercice à l'occasion de cette alerte. Il rappelle enfin que d'autres moyens d'alertes que les sirènes sont utilisées (automate d'appel) et d'autres doivent se développer (SMS).

M. Mauboules souhaite que les règles prévalentes pour le déclenchement d'une alarme PPI soient rappelées, sachant qu'il y a eu des situations où elles n'ont sans doute pas été respectées.

Mme Capcarrère précise qu'un PPI est déclenché par le Préfet à la demande de l'exploitant dès lors que des effets sortent de chez lui. Un exploitant peut cependant déclencher un PPI de lui-même compte tenu de la cinétique des événements qui parfois l'exige.

M. Mauboules rappelle que sur certains incidents graves récents, il n'y a pas eu de déclenchement de PPI.

Le Préfet rappelle qu'il y a des règles nationales et qu'elles sont appliquées.

M. Lombart souhaite que M. Mauboules précise son propos et rappelle les circonstances où selon lui un PPI n'a pas été déclenché alors que la situation l'aurait exigé.

M. Mauboules précise qu'il fait référence à l'accident de Lubrizol d'octobre 2019 à Rouen où le PPI n'a pas été déclenché alors qu'il aurait été nécessaire.

M. Diu corrige la présentation des faits de l'accident Lubrizol de Rouen et indique que sur la base des informations dont on dispose sur cet accident, le PPI a bien été demandé et déclenché au tout début ; c'est la décision du Préfet de Seine-Maritime de ne pas déclencher les sirènes dans la nuit au début de l'alerte alors que la population est déjà confinée qui fait débat.

M. Cassou souhaite cependant rappeler que dans les situations même s'il n'y a pas déclenchement de PPI il est au moins aussi important et nécessaire qu'il y ait une information des riverains sur des incidents.

M. Lombart propose que le sujet de l'information puisse être partagé, il rappelle aussi que la responsabilité pénale des différents acteurs lors d'une gestion de crise peut être retenue.

1 <http://www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr/Politiques-publiques/Cadre-de-vie-eau-environnement-et-risques-majeurs/Risques-technologiques/Prevention-des-pollutions-industrielles/Bassin-de-Lacq-CSS>

4- Présentation du projet industriel porté par la société LIDL à Pardies (Cf présentation jointe)

Mme Vivien et M. Léger présentent le projet du groupe Lidl de création d'une base logistique avec une emprise foncière de 27 hectares sur des terrains précédemment utilisés par les activités d'Acetex Chimie sur les communes de Pardies et Bésingrand. Le projet vise la construction de 80 176 m² de bâtiment couvert dont 77 900 m² dédiés au stockage de l'ensemble des produits distribués par les points de vente de l'enseigne.

M. Laurio, Maire de Bésingrand, note que le projet prévoit d'accueillir 300 personnes. Il s'interroge sur les mesures prévues pour l'assainissement, considérant que la station communale de Bésingrand n'est nullement en capacité d'absorber la charge prévisible. Il souhaite donc des précisions sur ce volet du projet.

M. Léger indique qu'il n'est pas prévu dans le projet de solliciter la station communale de Bésingrand, il devra être autonome sur ce point.

M. Mauboules souhaite connaître l'origine des effets toxiques qui sont pris en compte dans la présentation du projet.

M. Léger et M. Torres rappellent que les effets toxiques pris en compte dans le projet sont ceux décrits dans l'actuel PPRT et ont pour origine les installations d'Alfi et les anciennes installations de Yara.

Dans ces conditions M. Mauboules s'étonne de l'opportunité de ce projet visant à stocker des produits alimentaires dans de telles zones toxiques.

5-Présentation du projet industriel porté par la société Alpha Chitin à Lacq (Cf présentation jointe)

M. Delay, Directeur général de la société Alpha Chitin, expose son projet d'implantation à Lacq d'une unité de production de chitine et de chitosan biosourcés a destination de plusieurs marchés (pharmacie, médical, vinification, cosmétique et textiles techniques).

M. Lombart souhaite connaître l'origine de la technologie qui sera utilisée sur ce futur site.

M. Delay précise que pour la partie relative à l'élevage et au développement des larves d'insecte la technologie qui sera utilisée a fait ses preuves en Asie. Le procédé d'extraction de la chitine et du chitosan comme leur raffinage ont déjà été développés en France sur des sites dans la région lyonnaise, à Montpellier ou à Amiens. Le projet à Lacq ne vise pas que la production industrielle mais aussi à développer un savoir faire en recherche et développement.

M. Lombart souhaite savoir s'il existe des formations adaptées ou du personnel formé pour ces techniques sur le territoire.

M. Delay précise que sur la partie chimie du procédé il n'y a pas de spécificité en matière de formation, par contre pour la partie élevage d'insecte, le personnel devra être spécifiquement formé en interne car il n'existe pas d'offre de formation sur ce secteur.

M. Cassou voudrait comprendre s'il s'agira de la première unité pour la société Alpha Chitin. Il espère que ce développement n'induirait pas de nouvelles nuisances sur le secteur.

M. Delay confirme qu'il s'agira de la première unité, mais que le procédé est maîtrisé par Alpha Chitin qui l'a développé à l'échelle pilote sur des réacteurs de 2 m³. Les difficultés qui sont entrevues pour cette transposition industrielle sont des difficultés de qualité des produits

finis inhérentes au passage à l'échelle industrielle. En ce qui concerne les nuisances nouvelles, M. Delay estime que le procédé qui sera utilisé ne vise pas à synthétiser des molécules, mais au contraire à détruire des molécules de façon sélective pour ne garder que la chitine et chitosane, il ne sera pas susceptible d'induire de nouvelles nuisances.

M. Bataille confirme au nom de France Chimie que les orientations de la région Nouvelle Aquitaine sont de fédérer au niveau régional une chimie tournée vers les matériaux biosourcés. La région veut devenir un leader de la chimie verte. Il fait par ailleurs le lien avec la présentation précédente et souhaite savoir si dans une démarche économie circulaire il est possible d'imaginer que les biodéchets qui seront gérés par la base logistique de LIDL puissent être utilisés comment un entrant pour Alpha Chitin.

Pour M. Delay, vu la qualité médicale de chitin recherchée, la diète appliquée aux larves ne permet pas une diversité d'approvisionnement. D'autres marchés pourraient utiliser des déchets, mais seuls des déchets végétaux peuvent être utilisés dans des élevages d'insectes. Les marchés recherchés par Alpha Chitin ne permettent pas d'utiliser des déchets ou des sous-produits comme matière première pour des raisons de qualité. M. Mauboules souhaite confirmation que le projet ne produit pas de déchets à part ceux orientés vers la STEB.

M. Delay précise qu'il n'y a pas de déchets qui seront orientés vers la STEB mais des effluents liquides acido/basic sans partie volatile importante pouvant se retrouver à l'atmosphère.

M. Canin confirme qu'à ce stade des études de compatibilité des flux prévus avec les capacités épuratoires de la STEB ont été faites et montre la compatibilité de ces effluents avec l'outil de SOBEGI.

6-Présentation de l'étude de santé Déclarée (Cf présentation jointe)

Présentation par Mme Coquet, Mme Siguié, et M. Péré d'un point d'avancement sur les différentes études :

- étude de contexte local terminée publiée en mai 2019 ;
- étude de mortalité résultats préliminaires présentés en décembre 2019, rapport en cours de fiabilisation publication prévisionnelle septembre 2021 ;
- étude de morbidité faisabilité confirmée en janvier 2019 recueil et analyse des données initiales courant 2021.

Concernant l'étude de santé Déclarée, la gouvernance envisagée a été présentée au bureau de la CSS le 11 février dernier. Depuis la présentation faite au bureau de la CSS, une évolution du Comité d'appui thématique a été décidée. Après échange avec le bureau de la CSS, la composition initiale uniquement scientifique a été élargie pour intégrer des parties prenantes locales.

M. Lombart souhaite savoir si la méthodologie envisagée est expérimentale ou si elle est approuvée.

Mme Coquet précise que ce type d'enquête a moins de 10 ans, la dernière faite par Santé Publique France a été faite autour du site Lubrizol à Rouen après accident de 2019. Par contre la dimension participative voulue par SPF à cette étude à Lacq sera une première dans ce type d'étude.

M. Lombart estime que cette nouveauté sera un enjeu de communication et de pédagogie. Il souhaite que la CSS et son bureau en particulier soient associés aux efforts de communication et de pédagogie qui sont nécessaires pour cette étude.

M. Cillaire se félicite de la démarche participative mais espère que cette démarche participative ne se heurtera pas à des difficultés de mobilisation de la population.

Mme Coquet confirme cette difficulté, d'où le recours choisi à un prestataire (Planète Citoyenne) spécialisé en concertation. Mais les acteurs locaux seront mobilisés pour identifier les meilleurs canaux de diffusion de l'information.

7-Questions diverses

L'ordre du jour étant clos, M. Lombart donne la parole aux membres présents pour évoquer les questions diverses.

M. Mauboules procède à l'énoncé de plusieurs questions diverses :

- Se fait l'écho de riverains et de la population qui peuvent constater une forte dégradation de la situation à Lacq et met en question la situation de l'unité URS d'Arkema pour avoir connaissance des problèmes qui peuvent exister.
- Quels sont les résultats des études de caractérisations demandées aux industriels en 2019 ?
- Quels sont les résultats des études alternatives au torchage demandées à Arkema ?

M. Lombart précise avant de donner l'occasion de répondre à ces questions, qu'il souhaite convenir avec les membres de la CSS d'une méthodologie de travail pour que ce type de questions soient évoquées en amont de la réunion afin que les réponses adaptées puissent être fournies.

M. Leroux rapporte que l'URS connaît effectivement des difficultés techniques qui nécessitent un retour au torchage depuis quelques jours. Un redémarrage de l'URS est prévu le 21 mai au matin et espère un retour à la normale. Il précise, concernant les études alternatives au torchage, que des compléments seront fournis en juin à la DREAL conformément aux attentes.

Concernant les études de caractérisation demandées aux industriels, M. Aït Ali précise que sur Lacq les études ont été remises ; elles sont en cours d'examen par la DREAL et que certaines donnent lieu à des inspections. D'autres études restent à produire. Il propose qu'un point détaillé soit fait lors d'une prochaine réunion de CSS sur ce sujet.

Considérant l'ordre du jour clos, M. Lombart lève la séance remerciant l'ensemble des participants.

-----0-----